

" Voie du Canal Saint-Martory "

Ouest et Sud-Ouest : un secteur de l'agglomération asphyxié

Depuis un bon nombre d'années le sud-ouest toulousain est soumis à un accroissement très important de population due à sa part de l'afflux des nouveaux habitants de l'aire urbaine toulousaine (environ 20 000/an).

Dans le secteur compris entre la RN 124 (route d'Auch) et la A64 (autoroute Tarbes Pau) c'est :

4000 personnes supplémentaires qui viennent résider chaque année, et ce sont plus de 2 000 véhicules supplémentaires qui circulent sur nos routes car aucun transport en commun performant digne de ce nom ne leur est proposé.

Dans ce secteur, la **RD632** draine depuis Samatan et Lombez tous les trafics.

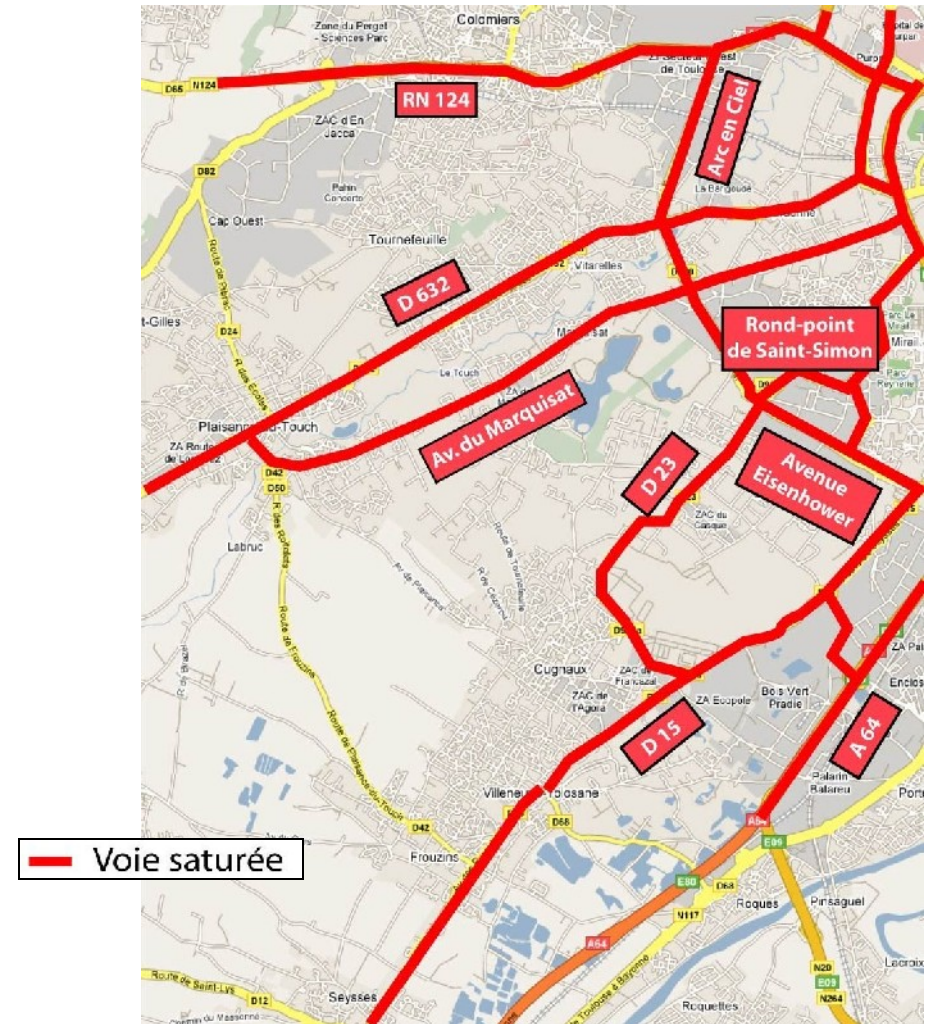
Au contact de l'agglomération, le trafic essaie de se répartir entre les voies existantes (RD632, RD50, RD23, RD15 principalement) pour pénétrer ou sortir de Toulouse, mais sans grand succès.

En effet, **ces voies supportent difficilement les quelques 20 000 véhicules qui les empruntent chaque jour.**

Ceci a pour résultat **des congestions très importantes** sur les communes des première et deuxième couronnes (Tournefeuille, Plaisance, Cugnaux, Villeneuve-Tolosane) ou certains quartiers périphériques de Toulouse comme Saint-Simon.

Localement **la situation ne fera qu'empirer avec les projets en cours** (le complexe commercial de la Ménude, l'extension du complexe de Portet, le Cancéropole ou les innombrables nouvelles zones d'habitat qui sont sans cesse ouvertes à l'urbanisation).

Si rien n'est fait, la situation actuelle, déjà très pénible pour les habitants du secteur, ne pourra que continuer à se dégrader.



" Voie du Canal Saint-Martory "

Solutions institutionnelles : de nouvelles voies express pour canaliser les flux

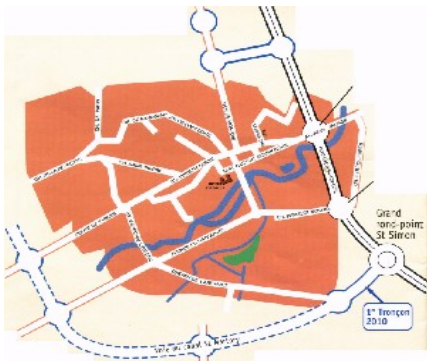
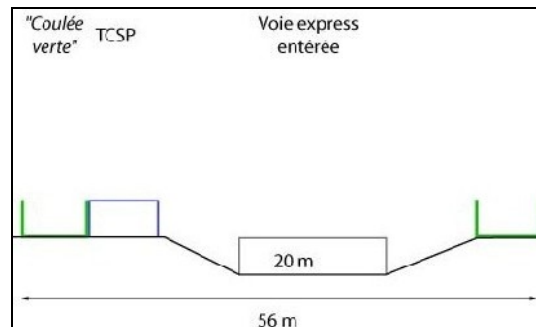
Afin de soulager les voies existantes, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de 2001 (refusé par le Préfet car pas assez ambitieux) prévoyait la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures et, notamment, de « boulevards multimodaux » tels la Voie du Canal Saint-Martory (VCSM).

En fait, derrière la dénomination de « Voie du Canal Saint-Martory » se cache un projet plus vaste que la « Voie du Canal Saint-Martory » « historique » puisqu'il s'agit de réaliser **un véritable réseau de voies express avec une voie pénétrante (la VCSM) et une voie transversale reliant l'A64 à la RN 124 (la D 924).**

Ces projets sont portés par le Conseil général.

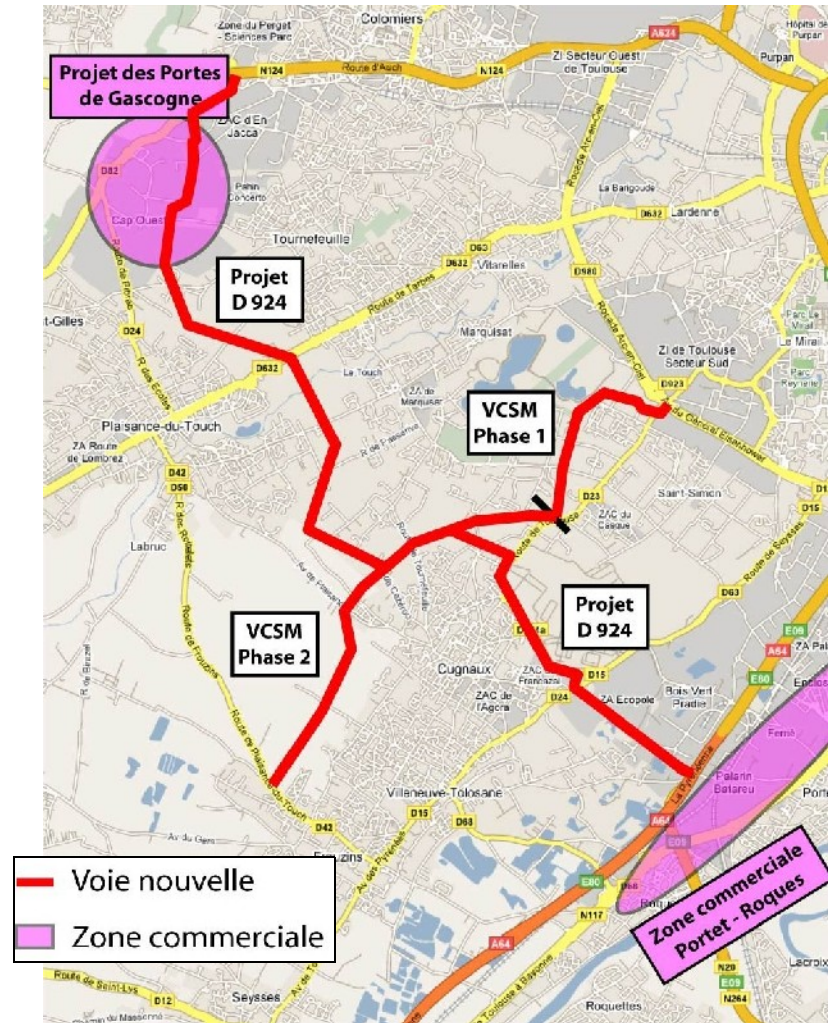
Le dossier de la première phase de la VCSM, prévue initialement pour 2010, montre que l'on est **bien loin d'un « boulevard urbain »** puisqu'il s'agit d'une voie express enterrée (2 x 1 voie, aménageable en 2 x 2 voies).

Avec le Bus en Site Propre, c'est une emprise de 56 m qui est nécessaire (comme le montre ce profil de voie).



Finalement, c'est **un vrai périphérique de Tournefeuille** qui est projeté, comme en témoigne ce schéma issu de la Gazette de la ville.

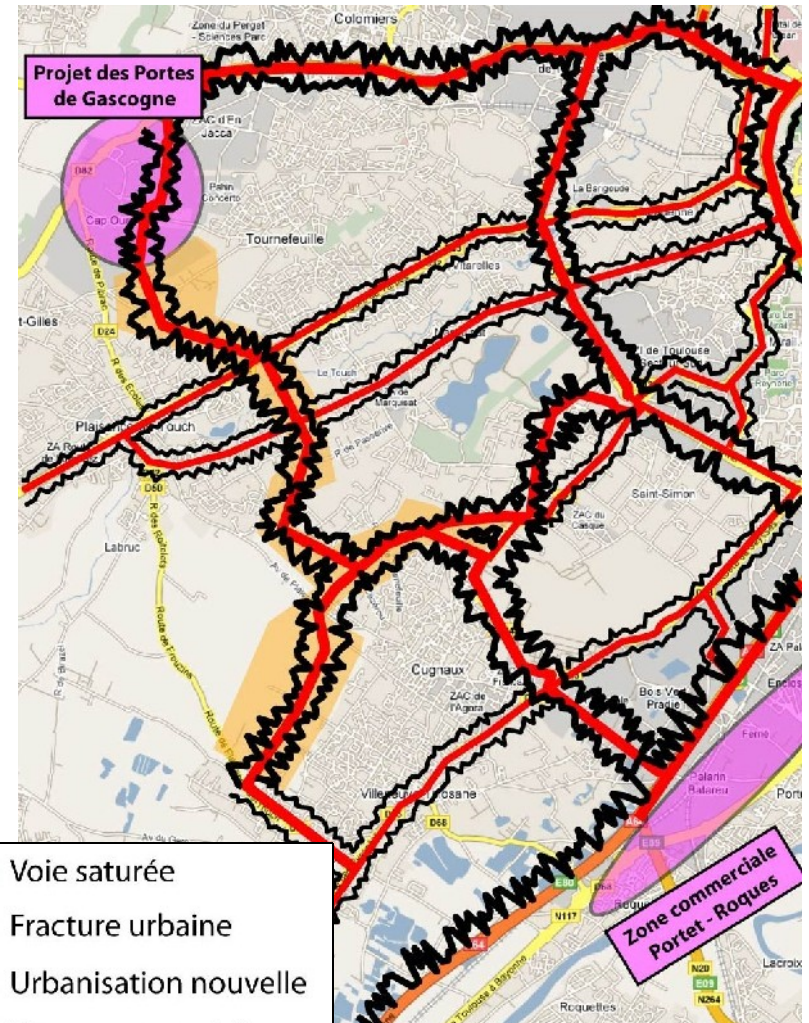
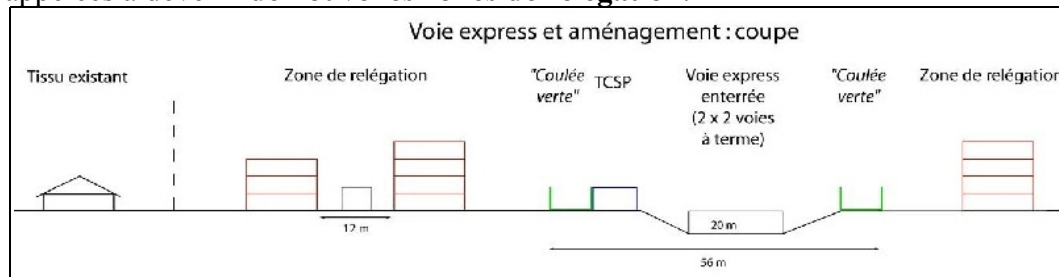
Plus de renseignements sur le site de « Défense Hautepoul » <http://defense.hautepoul.free.fr/>



" Voie du Canal Saint-Martory "

Vers une agglomération toujours plus fragmentée

1. Créer des voies favorise la voiture, et **ne répond donc pas aux conditions de la loi sur l'air**. C'est d'ailleurs pourquoi le préfet de l'époque avait mis le PDU de 2001 en révision dès sa signature.
2. Les Transports en Commun en Site Propre prévu dans cette zone sont intéressants mais, cependant, ils ne font pas partie d'un projet structuré de Transport en commun performant. Ils servent seulement d'**alibi** pour promouvoir d'énormes investissements sur des voies routières, ce qui satisfait à court terme une grande partie de la population qui en ignore les tenants et aboutissants.
3. Le projet actuel de la Voie du Canal de St Martory tel que défendu par le Conseil Général solutionne une partie du problème de Tournefeuille mais **ne résout rien et transfère le problème sur les autres communes**. De plus, il n'est pas sûr que cette voie ne se transforme pas en **appel d'air** à toujours plus de circulation automobile et, au final, ne complique pas encore la circulation dans toute la zone.
4. Le projet va créer **des ruptures urbaines** (ce sont les mots de la commission d'enquête sur la première phase de la VCSM) de part et d'autre de cette voie et enclaver des zones entières dans les communes qu'elle traversera.
5. Au bord de ces nouvelles voies rapides, de futures zones d'urbanisation sont appelées à devenir **de nouvelles zones de relégation**.



" Voie du Canal Saint-Martory "

Projets pour un aménagement plus harmonieux et durable

Pour promouvoir un aménagement plus harmonieux et durable du secteur, il est impératif d'**offrir des alternatives à la voiture reine**.

Pour cela, le Collectif associatif sur le PDU milite, depuis 1997, pour **une politique des déplacements plus ambitieuse avec une forte cohérence avec l'urbanisme** (voir son Projet 2008 sur www.collectifpdu.com).

Ceci passe, notamment, par **un fort développement des transports en commun**, tant pour le maillage (lignes structurantes et lignes de proximité) que pour la qualité de service (meilleures fréquences, plages horaires élargies, intermodalité, etc.) afin de les rendre plus attractifs.

Sur le secteur, cela pourrait se traduire par **des lignes structurantes, radiales et transversales, sur les voies existantes** avec des aménagements légers dans un premier temps puis des sites propres (tramway ou bus).

Ces lignes seraient fortement connectées à l'agglomération via les lignes C et D de TER, la ligne A ou des lignes de bus express utilisant les voies rapides.

Si les projets de VCSM et de RD 924 voyaient le jour, ce serait sous la forme de vrais boulevards urbains connectés au tissu existant et qui accueilleront de l'habitat, mais aussi des commerces, des services et des équipements publics.

Le transport en commun en site propre transversal pourrait être un tram train Arènes – Colomiers – Plaisance – Cugnaux – Portet – Matabiau pour désengorger fortement le secteur.

Une trame verte contribuera également à la structuration de l'ensemble du secteur.

